

RENTRÉE 2022

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

BTSA STA



CV à envoyer à <u>a.majda@ifria-bfc.fr</u> au plus vite après votre affectation

Nom de fichier : « CV Nom prénom »

Format Traitement de texte obligatoire

Sommaire

*	(QU'EST-CE QUE L'IFRIA ?	3
*	(COMMENT SE DEROULE LE RECRUTEMENT ?	4
>	>	Les entretiens individuels	4
>	>	Les fiches de vœux	5
>	>	Votre recherche personnelle	5
>	>	Les entretiens d'embauche en entreprise	6
>	>	L'IFRIA vous aide	6
>	>	Vous avez une réponse positive !	6
*		JE SUIS APPRENTI(E) DE L'IFRIA BFC	7
>	>	Le contrat d'apprentissage	7
>	>	Les cours	7
>	>	Le calendrier d'alternance	7
>	>	L'hébergement	9

BIENVENUE DANS L'APPRENTISSAGE POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE!

Vous avez déposé votre dossier de candidature pour le BTSA STA et vous êtes convoqué(e) à un entretien.

La procédure de recrutement est enclenchée et vous vous posez des questions sur ce qu'il va se passer jusqu'à votre entrée en formation et même au-delà.

Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions pendant l'entretien et par la suite.

Ce livret a pour objectif de vous informer sur l'IFRIA BFC, le déroulement du recrutement et votre formation.

❖ QU'EST-CE QUE L'IFRIA ?

L'IFRIA est un Centre de Formation d'Apprentis, donc une école qui dispense des cours par apprentissage. Sa particularité est d'être un CFA hors murs, c'est-à-dire que les cours ne sont pas dispensés directement par l'IFRIA mais par des établissements scolaires partenaires.

Pour le BTSA STA, le partenaire pédagogique est le CFA Quetigny Plombières-lès-Dijon, site de Quetigny.

Le rôle principal de l'IFRIA est de vous accompagner avant, pendant et après votre formation :

- avant : préparer avec vous votre recherche d'une entreprise (rédaction du CV, de la lettre de motivation, préparation aux entretiens), vous aider dans la recherche d'un logement, dans vos démarches administratives,...
- pendant : veiller à ce que votre emploi et votre formation se déroulent correctement.
- après : vous donner les informations nécessaires à la recherche d'un emploi, vous transmettre des offres d'emploi, ...

L'IFRIA BFC est financé par les OPCOS (organismes d'Etat dédiés au financement des formations). Il n'y a aucun frais d'inscription ou de scolarité à l'IFRIA BFC, la formation est entièrement gratuite pour les apprentis.

Vos interlocuteurs à l'IFRIA BFC

N'hésitez pas à nous joindre si vous avez des questions et pour nous tenir informés de l'avancement de votre candidature !



Aurélie MAJDA, chargée de sourcing
 Tél. 03 80 39 69 16 - 07 50 68 87 33 - a.majda@ifria-bfc.fr



Céline CHEVAUCHET, responsable Pôle Apprentissage
 Tél. 03 80 39 69 17- 06 83 04 98 53 - c.chevauchet@ifria-bfc.fr



Michel HABERSTRAU, directeur
 Tél. 03 80 39 69 18 ou 06 07 14 60 66- direction@ifria-bfc.fr



Stéphanie CAILLE, assistante administrative
 Tél. 03 80 39 69 20 – <u>s.caille@ifria-bfc.fr</u>

❖ COMMENT SE DEROULE LE RECRUTEMENT ?

> LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Nous avons retenu votre candidature sur dossier et avons décidé de vous rencontrer en entretien pour

- faire connaissance,
- vous expliquer plus en détails le contenu et l'objectif de la formation,
- vous parler du métier que vous avez choisi,
- valider avec vous votre projet professionnel et vérifier votre motivation.

A l'issue de l'entretien, nous allons classer les candidats rencontrés selon 3 catégories :

- Liste principale : les candidats que nous avons jugés les plus motivés et possédant les meilleurs dossiers scolaires. Ce sont ceux que nous aiderons en priorité dans leur recherche d'entreprise.

- Liste supplémentaire : les candidats ayant un dossier scolaire et / ou une motivation plus faibles. Ce sont ceux que nous aiderons dans un deuxième temps (après désistement des candidats de la liste principale). Nous les accepterons en formation s'ils trouvent par eux-mêmes une entreprise d'accueil.
- Liste des candidats refusés : les candidats qui se sont trompés dans leur orientation ou qui n'ont pas un parcours scolaire leur permettant d'accéder à la formation avec des chances suffisantes de réussite.

Vous serez informé(e) des résultats des entretiens par email dans la semaine suivante.

> LES FICHES DE VŒUX

Après l'entretien, nous adresserons aux candidats de la liste principale une liste d'entreprises qui nous ont fait part de leurs intentions de recrutement d'apprentis pour la rentrée 2022. Vous pourrez choisir celles dans lesquelles vous souhaitez que nous transmettions votre candidature.

Vos vœux doivent nous être retournés impérativement avant le 23 mai 2022.

Nous nous chargerons de transmettre les CV des candidats de la liste principale aux entreprises choisies. Vous n'avez pas besoin de postuler par vous-même dans ces entreprises.

Elles vous contacteront ensuite directement si votre candidature retient leur attention.

Cette liste n'est pas définitive. Nous continuons à rechercher des postes en entreprises et nous vous les communiquerons au fur et à mesure par email.

> VOTRE RECHERCHE PERSONNELLE

Nous conseillons à nos candidats de faire des recherches également par eux-mêmes pour multiplier les chances de trouver une entreprise d'accueil.

Pour postuler directement dans des entreprises, vous avez à votre disposition la plaquette de présentation de la formation et le calendrier d'alternance téléchargeables sur la page BTSA STA sur <u>www.ifria-bfc.fr</u>

Quelques conditions sont incontournables pour que nous acceptions que vous signiez un contrat avec une entreprise que vous avez trouvée seul :

- Il doit s'agir d'une entreprise de transformation industrielle, de préférence dans le secteur alimentaire.
- Vous devez avoir obtenu le nom et la fonction du tuteur pour que nous nous assurions qu'il ait les qualifications suffisantes pour vous encadrer.
- Les missions qui vous seront confiées doivent correspondre à la formation.

Les conseils de l'IFRIA

- Indiquer sur son CV un numéro de téléphone portable où l'on est joignable, avec un message d'accueil de répondeur correct (par exemple : "Bonjour, vous êtes bien sur le portable de Pierre DUPONT. Je ne suis pas joignable pour l'instant, mais laissez-moi un message et je vous rappellerai").
- Se créer une adresse email comportant nom et prénom (pas de pseudos, diminutif,etc).

LES ENTRETIENS D'EMBAUCHE EN ENTREPRISE

Vous allez être convoqué(e) à des entretiens d'embauche avec <u>des professionnels</u> qui recrutent un salarié pour une durée de 24 mois. L'enjeu est important pour l'entreprise comme pour vous !

Les conseils de l'IFRIA



- Il convient de se présenter quelques minutes en avance, vêtu correctement et d'avoir éteint son téléphone portable.
- Vous devez vous être renseigné(e) auparavant sur l'activité de l'entreprise, être capable d'expliquer pourquoi vous voulez faire cette formation et votre projet professionnel.
- Les questions souvent posées : "Quelles sont vos principales qualités et vos principaux défauts ?". Mieux vaut y réfléchir à l'avance!

L'IFRIA VOUS AIDE

Notre rôle est de vous aider à trouver une entreprise d'accueil pour vous permettre d'accéder à la formation, mais pour cela il faut que vous acceptiez de "jouer le jeu" en respectant ces quelques consignes :

- Nous fournir un n° de téléphone portable et une adresse e-mail pour que nous puissions vous joindre le plus facilement possible. Nous communiquerons essentiellement par ces deux moyens.
- Nous prévenir de tous vos contacts avec les entreprises (conversation téléphonique, date de l'entretien, réponse positive ou négative, ...)

🗳 Seuls les candidats nous tenant informés et restant en contact avec l'IFRIA pourront être aidés.

Quasiment 100 % des contrats sont conclus avant le 31 juillet. Il est donc important que vous restiez disponible et joignable en mai, juin et juillet jusqu'à l'obtention d'un contrat.

VOUS AVEZ UNE REPONSE POSITIVE!

Vos recherches, qui peuvent vous paraître longues et difficiles, devraient aboutir sur l'accord d'une entreprise pour signer avec vous un contrat d'apprentissage.

Dès que vous aurez décroché cette réponse, vous devez prévenir immédiatement l'IFRIA.

Si l'entreprise faisait partie de la liste des entreprises de l'IFRIA, nous validerons le contrat directement.

S'il s'agit d'une entreprise que vous avez trouvée seul, nous allons vérifier que les conditions impératives sont respectées. En fonction de ces informations, nous accepterons ou non le contrat.

Nous transmettrons à l'entreprise un bulletin de confirmation de contrat d'apprentissage qui tiendra lieu d'engagement écrit à vous embaucher en attendant la signature du contrat d'apprentissage.

Ce document a valeur d'inscription définitive au CFA de l'IFRIA BFC. Vous n'avez pas d'autres démarches administratives à effectuer.

L'entreprise doit ensuite se charger de préparer votre contrat d'apprentissage. Elle vous préviendra quand vous pourrez le signer. Cela peut prendre plusieurs semaines.

Si votre entreprise vous pose des questions auxquelles vous ne savez pas répondre, demandez-lui de prendre contact avec l'IFRIA.

Vous n'avez pas d'inscription à faire auprès du CFA Quetigny Plombières-lès-Dijon. Nous transmettrons directement votre dossier.

❖ JE SUIS APPRENTI(E) DE L'IFRIA BFC

► LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui vous donne un statut de salarié(e).

Il est signé pour une durée de 24 mois et débute par une période d'essai de 45 jours de travail en entreprise pendant laquelle votre employeur ou vous-même pouvez rompre le contrat sans préavis.

En tant que salarié(e), vous devez prévenir l'entreprise de vos absences et les justifier par un arrêt de travail établi par un médecin. Toute absence non justifiée fera l'objet d'une retenue sur salaire.

Vous allez percevoir chaque mois un salaire dont le montant est calculé en fonction de votre âge et de votre année de formation.

Age du salarié	Année de contrat d'apprentissage	Taux applicable (% du SMIC)	Montant du SMIC 35 h	Salaire de l'apprenti en €
18-20 ans	1 ^{re} année	43 %	1 645,58 €	708 €
	2 ^e année	51 %		839€
	3 ^e année	67 %		1 103 €
21 ans et +	1 ^{re} année	53 %		872€
	2 ^e année	61 %		1 004 €
	3 ^e année	78 %		1 284 €

Attention: Les montants des salaires sont donnés à titre indicatif (montant du SMIC au 01/05/2022)

> LES COURS

Pour le BTSA STA, les cours théoriques sont dispensés au CFA Quetigny Plombières-lès-Dijon, sur le site de Quetigny

► LE CALENDRIER D'ALTERNANCE

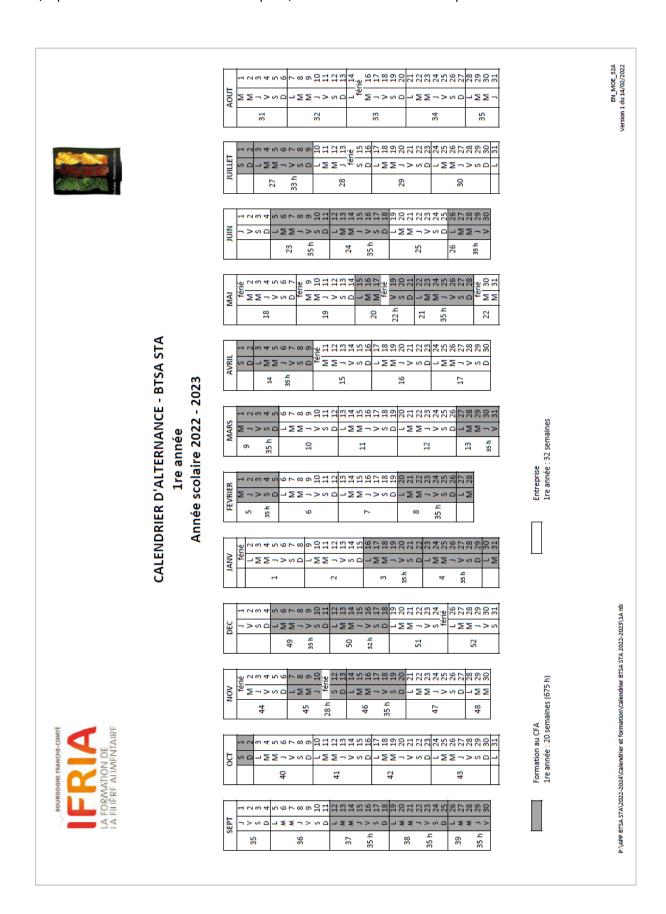
Il est défini pour l'année scolaire et ne peut être modifié (sauf causes majeures).

Vous pouvez le télécharger sur www.ifria-bfc.fr, page BTSA STA.

7

Il est impératif que votre contrat d'apprentissage débute au plus tard le 12 septembre 2022, jour de la rentrée au CFA.

Vous constaterez que les vacances scolaires sont travaillées. Vous aurez droit à 5 semaines de congés payés dans l'année, à prendre sur les semaines en entreprise, en accord avec votre entreprise.

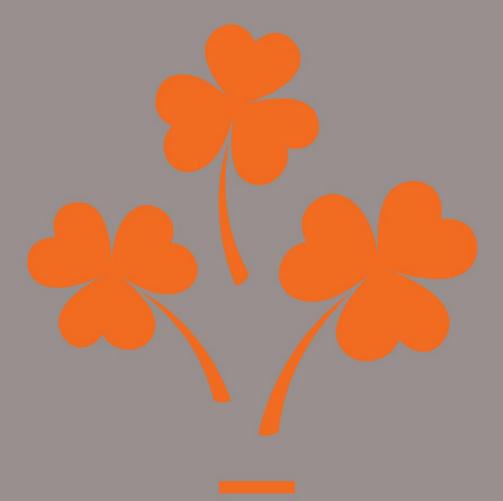


> L'HEBERGEMENT

Le CFA Quétigny - Plombières-lès-Dijon possède un internat. Vous pouvez vous y inscrire en faisant la demande à l'IFRIA BFC qui transmettra.

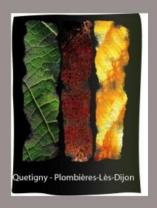
Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'IFRIA BFC. Les frais de restauration restent à la charge de l'apprenti(e).

BONNE CHANCE



Suivez toute l'actualité de l'IFRIA BFC sur www.ifria-bfc.fr

https://fr-fr.facebook.com/ifriabfc.fr



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

LA FORMATION DE

LA FILIÈRE ALIMENTAIRE